

LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans **LE TRAVAIL**



VOL. XXXI — No 4

MONTREAL, 4 FEVRIER 1955

A LIRE

dans ce numéro :

La semaine . . . P. 2-3

La question de Formose . . . P. 4

Page féminine . . . P. 6

News Digest . . . P. 8

Sherbrooke devra mieux payer les travailleurs "indigents"

AUGMENTONS LE POUVOIR D'ACHAT EN DOUBLANT LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Dans toutes les parties du Canada et principalement dans la province de Québec, il se poursuit actuellement une campagne destinée à faire pression auprès du gouvernement fédéral pour que les allocations familiales soient doublées.

La plupart des députés ont reçu des demandes de leurs électeurs à cette fin; un nombre sans cesse grandissant de conseils municipaux par voie de résolution émettent le vœu que le gouvernement fédéral procède à cette amélioration sans délai.

* * *

La politique de la CTCC à ce sujet est déjà connue: à plusieurs reprises, cette demande a fait l'objet de revendications auprès du gouvernement fédéral. Dans son dernier mémoire au gouvernement fédéral, le 10 novembre 1954, la CTCC s'exprimait comme suit:

"Depuis l'établissement de notre système d'allocations familiales en 1945 et la fixation du barème des prestations du barème de \$5.00 à \$8.00 par mois par enfant, le coût de la vie a augmenté d'environ 60 p. 100. Ainsi les allocations qui représentaient à l'origine un apport appréciable pour les familles canadiennes ont une valeur beaucoup moindre aujourd'hui. La CTCC suggère donc au gouvernement de les majorer proportionnellement à la hausse du coût de la vie, de manière à porter le taux maximum à \$8.00 et le taux minimum à \$3.00 par mois par enfant.

La CTCC estime aussi que le versement des allocations familiales devrait se poursuivre tant que l'enfant est aux études."

Il n'y a pas à se scandaliser de cette demande au gouvernement fédéral, lequel a reconnu explicitement lors de l'adoption de la loi des Allocations familiales, le souci de maintenir à un niveau satisfaisant le pouvoir d'achat des familles, en particulier des familles à faible revenu.

* * *

A cause de la situation actuelle, l'augmentation du taux des allocations familiales devient impérieuse si l'on veut maintenir le pouvoir d'achat des familles. Le coût élevé de la vie, le chômage qui frappe tant de familles, le ralentissement qui se manifeste dans l'industrie manufacturière, la difficulté pour les personnes âgées de 40 et plus de se trouver de l'emploi, l'emploi de plus en plus poussé de techniques nouvelles et de machines qui permettent de produire autant sinon davantage avec moins de travail homme-heure, il est clair que si nous devons maintenir l'économie en mouvement, il faut trouver des formules permettant de maintenir le niveau de vie des familles: la diminution du coût de la vie grâce à une productivité plus grande, le paiement de pension aux vieillards et invalides, des prestations d'assurance-chômage aux hommes aptes à travailler et finalement les allocations familiales.

* * *

Comme la CTCC le remarquait dans son mémoire, non seulement faudrait-il augmenter le taux des allocations familiales, mais aussi faudrait-il augmenter les pensions aux vieillards tout en diminuant l'âge de la retraite.

Toutes ces mesures, comme la pension aux invalides, l'augmentation du taux des prestations de l'assurance-chômage, contribuent à distribuer parmi la population un pouvoir d'achat qui lui permet de satisfaire une partie de ses besoins tout en permettant à l'industrie de trouver des débouchés pour ses produits et à la population active des emplois plus nombreux et plus rémunérateurs.

Fernand BOURRET

LE JUGE WILLIAM MITCHELL CONDAMNE LA CITE DE SHERBROOKE A PAYER LA SOMME DE \$1,820.60 EN ARRERAGES A 8 EMPLOYES MUNICIPAUX QUI N'ETAIENT PAS PAYES SELON LES TAUX DE LA CONVENTION

Huit journaliers, que la cité de Sherbrooke avait engagés à un salaire de \$0.85 l'heure en tant qu'indigents, recevront sous peu une somme totale de \$1,820.60, à la suite d'un jugement que l'hon. juge William Mitchell vient de rendre, en Cour supérieure, concernant le litige qu'ils avaient soumis à l'approbation de la Cour.

En quelques mots, ces huit hommes prétendaient que la cité n'avait pas le droit d'engager des journaliers à un salaire de \$0.85 l'heure pour faire un certain travail non spécialisé, pour la simple raison qu'ils étaient considérés comme "indigents". Les autres employés de la Cité recevaient, pour le même travail que faisaient ces "indigents", une rémunération de \$1.06 l'heure telle que stipulée dans une Convention collective de travail signée le 2 avril 1953 entre le Syndicat des employés municipaux de Sherbrooke (CTCC) et la cité de Sherbrooke, laquelle convention était rétroactive au 1er janvier 1953.

Arguments du défendeur

Par son procureur, Me Albert Rivard, la ville avait prétendu que les indigents à son emploi n'étaient pas soumis aux règlements de la convention collective de travail et qu'ils n'avaient droit, par conséquent, qu'à la rémunération prévue par la loi du salaire minimum.

Arguments des requérants

De son côté, Me Benoît Turmel, procureur des demandeurs en cette cause, avait dit que le contrat de travail s'appliquait à tous les employés de la ville, travaillant dans les départements de l'aqueduc, des balances publiques, de l'hygiène, du marché, des parcs, et de la voirie, et que, si un homme crevait de faim, ce n'était pas une excuse pour lui donner un salaire de famine.

Le 25 mars 1954, l'hon. juge Louis-Philippe Cliche avait rendu une décision condamnant la cité de Sherbrooke à payer une somme de \$243.68 avec intérêts depuis le 5 novembre 1953 et les dépens, à M. Raymond Daigle, pour le même litige.

Le 18 septembre 1954, huit autres journaliers, dans la même situation que celle où se trouvait M. Daigle avant le jugement de l'hon. juge Cliche, portaient leur cause devant les tribunaux. Ce sont MM. Joseph Desrochers, Rosario McNeil, Russell Lovejoy, Nérée Plante, Arthur Lafrance, Philias Peron, Gérard Gosselin et Donat Gosselin.

Tous les employés ci-haut mentionnés recevront les arrérages de salaire qu'ils réclamaient à partir d'un an de la date de signification de leur action contre la cité, c'est-à-dire qu'ils recevront les arré-

ges qui leur sont dus depuis 1953 et non pas depuis 1951 et 1952.

Ceci, en vertu de l'article 2262, paragraphe 3, du Code civil qui stipule qu'une action de ce genre doit être prise en dedans d'un an. Par conséquent, les dommages ne peuvent pas être réclamés pour une période dépassant une année de la date de signification de l'action.

Comme les huit causes ont été jugées séparément et que le montant de chaque cause ne dépasse pas \$400, aucun appel n'est permis et la décision est finale.

Un cartel contre les baisses de salaire dans l'industrie du Bas

La Fédération Nationale des Travailleurs du Bas Façonné et Circulaire (CTCC) et l'Union des Ouvriers du Textile d'Amérique (CCT-CIO)

fondent un comité conjoint pour présenter un front commun et établissent une politique commune

Une centaine de représentants de deux grandes fédérations syndicales représentant plus de 90 p. 100 des travailleurs de l'industrie du bas façonné et circulaire du Canada, se sont mis d'accord, samedi dernier sur une politique commune devant la menace des employeurs de vouloir diminuer le standard de vie de leurs employés en diminuant leurs salaires et en supprimant la plupart des bénéfices marginaux.

Un comité permanent composé de représentants des

deux fédérations précitées a été constitué pour établir dans le détail une politique commune aux deux mouvements.

L'intérêt des travailleurs

Dans l'allocation qu'il prononçait au début de la réunion pour expliquer le but de cette rencontre, M. Evangéliste Moreau, président de la Fédération des Travailleurs du Bas Façonné et Circulaire (CTCC), a souligné que cette rencontre devrait faire comprendre aux employeurs que les dirigeants des organisations syndicales recherchent avant tout le bien-être des travailleurs et non leur propre sécurité. "Cette ren-

(Suite à la page 7)

Montréal

PROCHAINE RENCONTRE SYNDICALE, MARDI, LE 8

La prochaine rencontre syndicale organisée par le Comité d'Éducation du Conseil Central de Montréal, aura lieu, mardi soir, le 8 février prochain, à 8 heures, en l'école Normale Jacques-Cartier, située à 1301 est rue Sherbrooke.

L'orateur principal à cette rencontre, qui groupera tous les officiers et les agents d'affaires des syndicats affiliés au Conseil Central de Montréal,

sera M. Maurice Sauvé, aviseur technique de la Fédération Nationale de la Métallurgie qui traitera des finances syndicales.

Tous les officiers et agents d'affaires sont cordialement invités à cette rencontre qui leur permettra de mieux comprendre leur organisation syndicale et les besoins à satisfaire si l'on veut que cette organisation soit pleinement efficace.

LETTRE DE PARIS

AGITATION EN ALLEMAGNE

J'ai déjà eu l'occasion de parler aux lecteurs du "Travail" de la protestation des jeunes Allemands contre le réarmement. Des manifestations comme celles de COLOGNE et de FRANCFORT ne sont absolument pas des faits isolés. Il se produit actuellement en Allemagne, un immense réveil. L'exemple le plus caractéristique en a été la récente grève de la Ruhr. 800,000 hommes ont cessé le travail pendant vingt quatre heures. Le syndicat des employés, toujours très tiède, s'était dans l'occasion, joint au syndicat unique (D.G.B.). C'est la plus grosse manifestation ouvrière que l'Allemagne a connue depuis 1945. Officiellement, le thème de la grève était la défense de la cogestion. En effet, dans la mesure même où les autorités alliées achèvent de perdre tous pouvoirs, certains industriels allemands veulent revenir sur des lois édictées en partie sous leur influence (telle celle qui a créé, dans les entreprises minières et sidérurgiques, un directeur du travail représentant les travailleurs, et dont la loi, dite de cogestion, constitue essentiellement un complément).

Pourtant le chancelier ADENAUER a prétendu que la grève avait un motif politique et visait son gouvernement. Il n'a pas tort. La grève est politique puisque les événements le sont. En effet, si les industriels de la Ruhr redressent la tête, s'ils veulent revenir sur les avantages sociaux consentis entre 1945 et 1949, la coïncidence de leurs revendications avec les projets de réarmement n'est pas un effet du hasard. Le réarmement c'est à la fois la fin du contrôle allié, et en puissance une nouvelle augmentation de la production sidérurgique, la puissance des magnats de la Ruhr.

En se dressant contre ce retour en force des anciens maîtres, les ouvriers ne peuvent évidemment que viser l'ensemble de la politique qui conduit là. C'est encore plus vrai si l'on relie à la grève de la Ruhr, un deuxième fait: les manifestations de HAMBURG. Pour empêcher quelques centaines de néo-nazis de manifester à HAMBURG, des milliers d'ouvriers sont descendus dans la rue, où ils se sont heurtés aux forces de police. Tel est le fait. C'est également la première fois qu'un effort semblable se produit depuis la prise de pouvoir par HITLER en 1933. Avant 1933, c'était une vieille tradition de la classe ouvrière allemande de ne jamais laisser les manifestations d'extrême droite se dérouler dans certaines villes. Cologne, Dusseldorf, Essen, Hambourg et certains quartiers de Berlin, étaient ainsi considérés comme des fiefs ouvriers, et pour beaucoup, le fait qu'un désaccord entre partis de gauche ait permis aux troupes hitlériennes de défilier devant la maison des ouvriers de Berlin à la fin de 1932, sonna le glas de la démocratie. La manifestation de HAMBURG est donc une tentative pour renouer avec une tradition qui n'était pas revenue en surface depuis 1945. Comme dans la grève de la Ruhr, il s'agit de manifester contre le retour des nazis. Comme dans la grève de la Ruhr, ce retour est pour les manifestants lié à la perspective de réarmement. Car, si ce réveil a eu lieu, alors qu'il y a quelques mois tout le monde jugeait la masse allemande extrêmement amorphe et incapable de réflex, c'est à cause du réarmement et du courant de protestation qu'il a soulevé parmi les jeunes.

C'est un événement important: tout vient des jeunes. Ce sont les jeunes qui, dans les syndicats, dans le parti socialiste, ont bouculé les lourdes machines bureaucratiques et les ont littéralement obligé à prendre parti nettement. Cette impulsion jeune se double maintenant d'une impulsion religieuse, les pasteurs protestants se disent de plus en plus ouvertement, adversaires du réarmement. L'un d'eux est venu à PARIS récemment, dire au nom de dizaines de ses confrères "nous ne céderons pas, même si les textes sont votés nous nous opposerons à leur application". Tel est le caractère de la nouvelle opposition. Il ne s'agit absolument pas d'une opposition parlementaire. Le parti socialiste est dépassé, et de plus en plus, on rencontre en Allemagne, des jeunes qui affirment qu'ils refuseront à n'importe quel prix d'être soldats, et des vieux qui affirment qu'ils refuseront de laisser partir leurs fils.

Le chancelier ADENAUER est pris dans ce tourbillon qui déferle. Il a beau s'écrire après chaque note soviétique qu'elle n'apporte rien de nouveau, il rencontre de moins en moins d'écho. Les Allemands, il faut le souligner, sont toujours aussi anti-communistes. Mais ils ne veulent pas être la chair à canon d'une deuxième croisade, et les uns après les autres, les hommes politiques déchiffrent dans les notes soviétiques, les éléments de négociation qui y sont, et qu'ADENAUER essaie de minimiser. Que se passera-t-il demain? ADENAUER sera-t-il obligé de faire des concessions et de chercher sérieusement à parler avec les Russes? Cela semble difficile. Le réarmement s'accomplira-t-il malgré les protestations, et placé devant le fait accompli, l'esprit de résistance s'effondrera-t-il? C'est possible. L'Allemagne a déjà donné des exemples de ce genre de chose. Mais il semble toutefois, que cette fois-ci, la résistance a des racines profondes.

Disons-nous simplement que si elle s'effondre, une chose est certaine: il n'y aura plus de démocratie en Allemagne. De nouveau il n'y aura plus que des mécaniques. Car si actuellement la perspective du réarmement ranime une réelle démocratie, ce réarmement lui-même ne manquerait pas de la tuer.

Telles sont les conclusions qui se dégagent à l'heure actuelle pour l'observateur impartial, de l'examen des événements d'Allemagne.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

LA SEMAINE

SHAWINIGAN

Un nouveau syndicat dans le textile

Les employés de Matawin Textile viennent de se grouper en syndicat et ont obtenu dernièrement leur certification de reconnaissance syndicale en vertu d'une décision de la Commission des Relations Ouvrières.

La fondation de ce nouveau syndicat qui sera éventuellement affilié au Conseil Central de Shawinigan et à la Fédération Nationale du

Textile (CTCC) met fin aux activités d'un syndicat de boutique et permet à un mouvement progressif et libre de mieux faire entendre les revendications des quelque 70 employés de Matawin Textile.

Un avis de négociations a été adressé à la compagnie et au cours des jours qui vont suivre, un projet de convention lui sera présenté

pour signature. Si cette dernière refuse, il y aura alors négociations entre les parties.

Le nouveau syndicat est dirigé par un comité exécutif qui se compose des membres suivants: MM. Lucien Gélinas, président; Gérard Gignac, vice-président; Mlle Anne-Marie Caron, secrétaire-trésorière; Roland Boisvert et Victorin Normandin, directeurs.

Les ouvriers de Chicoutimi demandent du travail

Samedi dernier, le 22 janvier, MM. Léon Beaulieu et Wallace Prévost, représentaient les Syndicats Nationaux sur le Comité de reconstruction économique de Chicoutimi qui avait l'avantage de faire des représentations à Monsieur Maurice Bourget, adjoint parlementaire du ministre des travaux publics.

Ce comité a soumis à Monsieur Bourget, une liste de travaux pu-

blics de nature à réduire considérablement le chômage, si le gouvernement canadien se rendait à ces demandes. L'on croit même que le chômage disparaîtrait particulièrement dans la cité de Chicoutimi, car les projets des travaux sont considérables.

Pour ne signaler que quelques-uns, la liste comprenait la construction d'un bureau de poste, l'érection d'un mur de soutène-

ment longeant le côté nord de la rivière Saguenay, la réfection et le démantèlement de la voie ferrée au nord de Chicoutimi ce qui éliminerait quelques 14 traverses à niveau; l'agrandissement du port de Chicoutimi, etc.

Ces travaux nous semblent urgents et nécessaires et la population du Saguenay apprécierait grandement voir se réaliser ce programme.

GRANBY

LE ROLE DU SYNDICAT DANS LA DEMOCRATIE

Le Comité d'Éducation du Conseil Central de Granby vient d'inaugurer les cours de son Ecole des Militants.

Pas moins de quarante officiers des syndicats de la ville de Granby et des environs se sont réunis le 26 janvier dernier à la salle Notre-Dame pour étudier le rôle du syndicalisme dans la démocratie.

Au début de la soirée, le confrère Jean-Paul Lefebvre a passé brièvement en revue l'histoire du mouvement ouvrier et le rôle de premier plan que le syndicalisme a joué dans l'établissement et le maintien des institutions démocratiques.

Les officiers présents à cette importante rencontre ont longuement discuté de l'état où se trouvent présentement nos institutions démocratiques et des responsabilités qui incombent aux travailleurs et à leurs syndicats dans l'établissement d'une démocratie plus "consciente" que celle que nous connaissons présentement.

Les conclusions de cette soirée d'étude pourraient se résumer comme suit:

1—Les syndicats de travailleurs se doivent d'être présents à tous les problèmes qui se posent dans leur localité: qu'il s'agisse des écoles, des loisirs organisés, de la santé, de l'urbanisme, etc.

2—C'est la responsabilité des syndicats de travailleurs de

contribuer à former des chefs, non seulement pour les besoins de leur propre mouvement mais pour le service du bien commun dans toutes les institutions économiques, sociales, ou politiques.

3—En renforçant les cadres syndicaux, en augmentant la participation de tous les travailleurs à la vie du mouvement syndical, on renforce par le fait même le régime démocratique: auquel toutes les classes de notre société affirment être si profondément attachées.

Autres cours

Le Comité d'Éducation du Conseil Central de Granby est composé des confrères: Marcel Gamache (président), Marcel Naud, Bertrand St-Onge, Edouard Dumas (Agent d'affaires du C.C.) et de la compagne Rachelle Hébert. Le président du Comité nous informe que le prochain cours aura lieu le 23 février et portera sur le rôle de l'Exécutif syndical. L'exposé de la question sera fait par le confrère Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la C.T.C.C.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur: FERNAND BOURRET

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec
Tél.: 4-4631

ROLAND PROVOST
1231 Demontigny est
Montréal
Tél.: FA. 3694



LA SEMAINE

Sécurité syndicale

LA CRAINTE COMME TOILE DE FOND

Nous sommes drôlement bâtis. Est-ce que les gens en parfaite santé sont conscients des bienfaits de leur état? Est-ce que les époux qui s'accordent bien chantent leur bonheur? Tandis que le mari ou l'épouse qui se croit malheureux, oh! quelles plaintes répétées! Est-ce que les hommes les plus libres ne sont pas ceux qui sont inconscients de leur liberté? Et ceux qui crient le plus fort après la liberté, ne sont-ils pas ceux qui ne se sentent pas libres? Leur cri ressemble au cliquetis des chaînes.

Il en est pas mal de même pour les demandes de sécurité syndicale. Plus un syndicat insiste pour obtenir des clauses de sécurité syndicale, plus on peut présumer qu'il existe une atmosphère de contrainte dans cette entreprise. Plus un syndicat tient à obtenir, dans une convention collective, une protection pour les syndiqués, plus on peut soupçonner que les membres craignent pour leur emploi ou leur liberté syndicale.

Bien entendu, il y a plusieurs raisons qui peuvent être légitimement invoquées par un syndicat pour réclamer des clauses de sécurité syndicale. Ainsi, dans les hôpitaux, à cause du grand roulement de main-d'œuvre, "turn-over". Mais une des causes les plus fréquentes, c'est l'intimidation de la part des employeurs ou de ses représentants. C'est si facile de créer un climat de peur, d'intimidation chez les employés, même sans que l'on puisse apporter une preuve légale contre l'employeur.

Certains syndicats groupent presque la totalité des employés. Ils s'entendent bien avec l'employeur. Celui-ci reconnaît les avantages du syndicat dans son entreprise. Il sait qu'un climat de confiance est une condition première d'une productivité accrue. Ces syndicats ne font pas des pieds et des mains pour obtenir immédiatement l'atelier syndical parfait.

Dans d'autres syndicats, au contraire, telle année on fera une grande bataille, même la grève quand c'est possible pour obtenir des clauses d'atelier syndical... On sacrifiera même des avantages d'ordre matériel, lors des séances de négociation. On acceptera une augmentation de salaire moins élevée que la demande initiale en compromis pour la sécurité syndicale.

Cela surprend bien des gens. On les entend s'exclamer: "Comment! Des ouvriers qui consentent à gagner moins pour sauver un principe!" Ces personnes ne comprennent pas grand-chose à la psychologie ouvrière. La raison profonde, c'est que les syndiqués insistent sur les clauses de sécurité syndicale parce qu'ils craignent pour leur liberté, pour l'existence ou l'efficacité de leur syndicat.

La condition ouvrière, ce n'est pas seulement une certaine manière de gagner sa vie, ni la difficulté de joindre les deux bouts avec le salaire, ni les problèmes de logement ou du transport ou de l'éducation des enfants. Ce n'est pas seulement l'incertitude de l'emploi ni l'appréhension du chômage.

C'est beaucoup plus que cela. C'est la crainte comme toile de fond. Crainte de ne pas réussir dans l'entreprise à faire valoir son bon droit. Crainte des représailles possibles ou probables, des conséquences désastreuses sur son travail ou sa position, s'il réussit à gagner un grief contre l'employeur. Crainte de ne pouvoir plus compter sur l'efficacité de son syndicat pour défendre ses droits, quand l'employeur s'obstine à refuser des clauses de sécurité syndicale et prend toutes sortes de moyens pour miner l'influence du syndicat.

Impressions d'inquiétude, d'appréhension, d'angoisse, de défiance. Crainte comme toile de fond. Mauvais climat social. Le travailleur éprouve des tendances profondes et légitimes à considérer le syndicat comme sa seule planche de salut, comme son unique instrument de protection et de sécurité. S'il soupçonne que l'employeur cherche à affaiblir son syndicat — bien souvent ces soupçons correspondent à des situations objectivement vécutées et senties — alors il ressent une profonde blessure, ouverte ou sous-terrain. Il est porté à se révolter contre cette situation. Ces atteintes à sa dignité humaine, au respect de ses droits, tendent à faire surgir des sursauts de colère et d'agressivité, à amplifier la lutte sociale.

Paul-Emile Bolté, p.s.s.

SHERBROOKE

LE CONSEIL CENTRAL A FORME SES COMITES

Le Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke a divisé ses membres en comités lors de son assemblée mensuelle à la salle de la rue Gordon. C'était la première réunion des membres du Conseil central depuis l'élection du nouvel exécutif à la fin de décembre.

Le comité d'action civique comprendra MM. Armand Larivée, d'Asbestos; Oscar Fournier, d'East Angus; Ovila Letarte, de Windsor Mills; Jules Pichette, Rosaire Côté, Lucien Gagon et Paul Drapeau, tous de Sherbrooke. MM. Armand Marquis et J.-C. Lussier, de Sherbrooke et Gérard Labrecque, de Windsor Mills ont été nommés au comité d'organisation, tandis que MM. Raymond Pellerin, d'Asbestos, Gérard G. Roy, d'East Angus et Adonias Vachon, de Magog seront en charge des finances.

M. Paul Caya représentera le Conseil central au Conseil du film de Sherbrooke.

L'assemblée a également décidé que la retraite des militants syndicaux aurait lieu durant le mois de mars. Elle n'a toutefois pas encore fixé son choix sur l'endroit où aura lieu la retraite et le prédateur qui la dirigera.

On sait que cette retraite est ouverte à tous les officiers des syndicats affiliés au Conseil central.

Au cours de la réunion, les membres ont discuté des préparatifs du ralliement ouvrier qui aura lieu le 27 février à la salle du Christ-Roi.

Ce ralliement est organisé dans le but de trouver une solution à l'un des problèmes les plus graves de l'heure: le chômage.

Les sans-travail des Cantons de l'Est, que l'on chiffre à près de 3.000 seront spécialement invités à cette assemblée populaire qui aura comme principal orateur M. Jean Marchand, secrétaire général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Chez Tétrault Shoe

Congédiement massif de 46 employés

Tout le monde sait que la maison Tétrault Shoe n'a négligé aucun moyen pour empêcher ses employés de se joindre à un syndicat, qu'elle a pris toutes les dispositions légales possibles pour empêcher l'octroi d'un certificat de reconnaissance syndicale et qu'elle n'a montré aucun signe de vouloir négocier de bonne foi maintenant que la Commission des Relations Ouvrières a accordé le certificat de reconnaissance au syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal.

Un département solide

C'est le 25 novembre 1954 que le syndicat obtenait le certificat de reconnaissance syndicale de la Commission des Relations Ouvrières laquelle déclarait que le syndicat possédait hors de tout doute la majorité absolue.

Le 13 décembre, le syndicat convoquait une assemblée de tous les membres du syndicat pour préparer les demandes syndicales et demander une rencontre en vue des négociations.

Tous les départements de l'entreprise étaient largement représentés à cette assemblée. Mais un département, en particulier, celui de la "finition" était au complet à la réunion malgré tous les recours à l'intimidation par le contremaître de ce département. Il est à remarquer que c'est dans ce département que réside la principale force syndicale chez Tétrault Shoe.

Tous congédiés

Le 5 janvier 1955, à midi, chacun des employés du département de la "finition", y compris le contremaître, recevait l'avis de congédiement suivant:

AVIS

à tous les employés du département de la finition,

L'administration a décidé de modifier complètement l'organisation et les opérations du département de la finition. Des techniciens sont à étudier cette réorganisation.

Conséquemment, vos services ne seront plus requis après le 5 janvier. Vous recevrez alors le paiement de vos gages et salaires et votre livre d'assurance-chômage à date.

Ceux dont les services seront requis lorsque cette réorganisation sera complétée seront avisés aussitôt.

L'Administration

Peu d'appelés

46 employés se trouvaient donc congédiés en date du 5 janvier sous le prétexte d'apporter des modifications au mode de production.

Depuis cette date, nous apprend-on, 40 employés ont été réembauchés dans le département de la finition. Mais sur ce nombre 19 seulement sont d'anciens employés, dont 3 non-syndiqués. 26 employés n'ont pas été réembauchés dont, entre autres, 8 ouvrières pleinement qualifiées pour faire le travail de réparations et cela bien que la maison Tétrault Shoe ait besoin d'employés de cette catégorie comme en fait foi l'annonce ci-dessous parue dans "La Presse" des 11 et 12 janvier, dans la rubrique des annonces classées:

Demande

"Réparateurs d'expérience dans cuir patent et couleurs. — Chaussures d'hommes et de femmes. Bonnes conditions de travail. — Assurance-groupe. — Travail à l'année". Cette annonce était commanditée par la maison Tétrault Shoe dont on donnait l'adresse.

Ce congédiement massif était-

il dirigé contre le syndicat dans le but de diminuer sa force dans les négociations à venir? Nul ne saurait le dire. Chose certaine, c'est que des employés qualifiés,

membres du syndicat n'ont pas été repris, tandis que la maison faisait appel à "La Presse" pour les remplacer. Tirez vos propres conclusions.

SEANCE DE CONCILIATION LUNDI CHEZ TETRAULT SHOE

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal vient d'apprendre du Service de Conciliation et d'Arbitrage du Ministère du Travail qu'une séance de conciliation aura lieu lundi prochain, le 7 février, pour entendre le litige entre ce syndicat et la fabrique de chaussures Tétrault Shoe de Montréal.

L'on sait qu'après avoir fait de l'obstruction systématique pour empêcher le syndicat d'obtenir sa certification, la maison Tétrault Shoe a refusé de rencontrer les représentants du syndicat par la suite en vue de négocier une convention collective de travail.

Le syndicat a fait appel aux services du Service de Conciliation et ce dernier a fixé la rencontre à lundi prochain.

Assemblée générale

Le même jour, soit le 7 février à 8.00, en la salle des Syndicats, 1231 est, DeMontigny, il y aura assemblée générale du Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal.

Outre le rapport de la séance de conciliation qui aura lieu ce jour-là, les membres du syndicat prendront connaissance de la marche de leur syndicat et auront à élire un nouvel exécutif pour l'année en cours.

Les officiers du syndicat espèrent donc que tous les membres du syndicat se feront un devoir d'assister à cette importante assemblée.

SHERBROOKE

400 A 500 OUVRIERS AUX COURS D'INITIATION SYNDICALE

A part Sherbrooke, six villes des Cantons de l'Est jouiront cette année des cours d'initiation syndicale du Conseil central des syndicats nationaux. C'est ce qu'a révélé le président du Conseil central, M. Joseph Gervais.

Les six villes sont Asbestos, Richmond, Coaticook, Magog, East Angus et Bromptonville. Les cours s'ouvriront le 6 février à Magog, Coaticook, Asbestos et Richmond, le 2 février à Bromptonville et le 3 à East Angus.

A l'exception de Richmond où les cours seront donnés pour la première fois, les moniteurs suivront le programme qu'on a tracé pour les soirées d'études syndicales qui commenceront à Sherbrooke lundi soir prochain. Il y aura quatre cours donnés à une semaine d'intervalle chacun.

Les moniteurs, qui, comme on le sait, sont tous des ouvriers, instruits à cet effet par l'agent d'affaires du Conseil central, M. Jules Pichette, et par M. Raymond Pellerin, d'Asbestos, entreprendront à Richmond la première série de cours du programme d'éducation syndicale de la C.T.C.C. Cette série de cours a été donnée aux ouvriers sherbrookoïses l'hiver dernier.

Le premier cours traitera du problème ouvrier et le deuxième de la place de l'ouvrier dans l'entreprise. Viendra ensuite l'étude du mouvement syndical. Les ouvriers apprendront ce qu'est un syndicat et les moyens de le former. La démocratie et la discipline syndicale feront le sujet du quatrième cours tandis que le cinquième montrera aux élèves à fai-

re la distinction entre les différents syndicats. Les moniteurs expliqueront dans le 6ème cours la structure de la C.T.C.C., le mouvement ouvrier qui groupe le plus de membres dans la province de Québec.

Enfin le dernier cours sera consacré à l'histoire du mouvement ouvrier canadien.

Le Conseil central prévoit que ses cours d'initiation syndicale, qui deviennent de plus en plus populaires dans notre région, attireront cette année entre 400 et 500 ouvriers dans les différentes villes où ils seront donnés.



EXPORT

LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA

Deux décisions injustes de la C. R. O. à Québec

Le conseil central des Syndicats Catholiques de Québec vient de dénoncer deux décisions injustes de la Commission des Relations Ouvrières de Québec et a adressé une lettre en conséquence au Ministre du Travail, l'hon. Ant. Barrette

Le Conseil Central a aussi examiné la situation au chômage et l'on est d'accord pour reconnaître que le chômage actuel n'est pas spasmodique mais chronique. Fait déplorable à noter, il y aurait actuellement plus de 12,000 chômeurs dans la région de Québec.

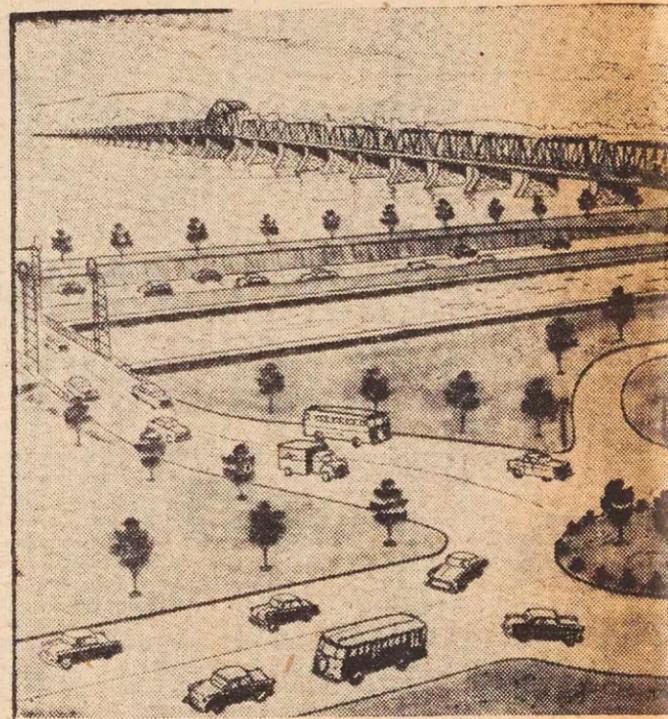
Par ailleurs les délégués ont entendu M. Jean Marchand, se-

crétaire général de la CTCC qui a remercié les syndiqués de Québec de leur aide aux grévistes de la Dominion Oilcloth de Montréal.

Attitude injuste de la C.R.O.

L'hon. Antonio Marrette, ministre du Travail, sera informé par lettre d'un acte de la Commission des Relations ouvrières à l'égard

du Syndicat des Boulangers. L'organisme gouvernemental a rejeté, sans audition, une requête en reconnaissance syndicale pour 80 pour cent des employés de la Boulangerie Nationale. En même temps, la commission rejetait une requête pour pratique interdite. Le Conseil central considère cette double décision comme injustifiable et arbitraire et il n'a pas voulu laisser passer l'incident sans en aviser le ministre du Travail.



Ci-dessus l'entrée du pont, telle qu'on l'apercevra de pont principal est bloqué par un navire qui traverse pont, longe le canal et en passant sous le pont Victoria.

Pourquoi les E.-U. défendent-ils Formose et Chiang Kai - shek ?

Le Sénat américain vient de donner carte blanche au président Eisenhower en l'investissant du pouvoir de décider lui-même si l'armée, la flotte et l'aviation américaine défendront les îles de Formose, les îles Pescadores et d'autres "positions et territoires connexes".

C'est donc dire que le président Eisenhower pourra déclarer la guerre à la Chine si celle-ci décidait de se servir de la force pour s'emparer de Formose et se défaire de l'armée nationaliste de Chiang Kai-shek.

Certains se demanderont sans doute pourquoi les Etats-Unis maintiennent-ils et soutiennent-ils l'armée nationaliste chinoise réfugiée sur l'île de Formose ? Le plus simple, pense-t-on, ne serait-ils pas de retourner Formose à la Chine et de laisser les Chinois régler eux-mêmes leurs propres affaires ?

Le problème est plus compliqué que cela. Pourquoi, devons-nous nous demander d'abord, les Etats-Unis se refusent-ils à reconnaître le gouvernement chinois actuel ? Serait-ce parce qu'il est dominé par les communistes ? Sans doute, mais ce n'est pas l'unique raison. Les Etats-Unis entretiennent d'ailleurs des relations diplomatiques avec la Russie, et d'autres contrées satellites sous la domination communiste.

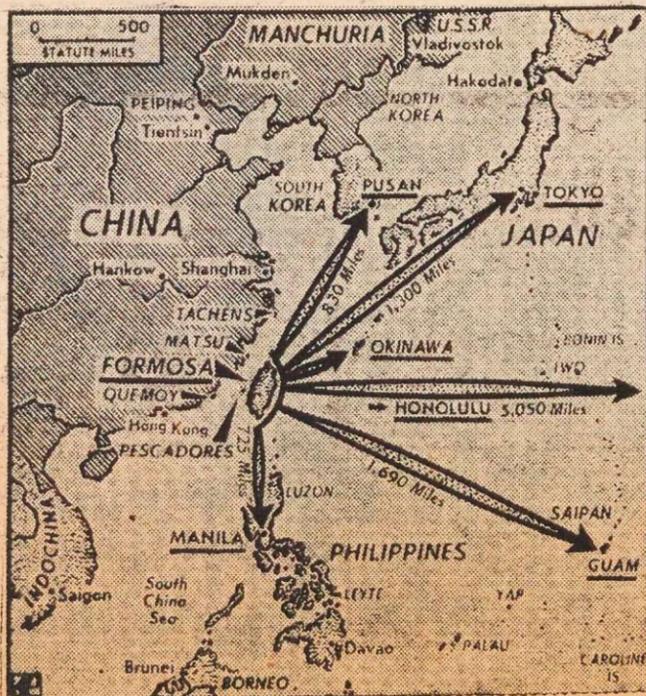
Mais le cas de la Chine se pose différemment. Si les Etats-Unis reconnaissent le régime de Pékin, il faudrait qu'ils cessent de soutenir l'armée rebelle de Chiang Kai-shek et retournent Formose et d'autres îles chinoises au régime communiste.

En d'autres termes, ce serait permettre à la Chine communiste de prendre pied sur des îles et des territoires que les Etats-Unis jugent indispensables à leur défense.

Si l'on consulte la carte ci-contre, il faut remarquer que Formose n'est qu'à 725 milles de Manille et des îles Philippines. Le contrôle de Formose et des îles environnantes par la Chine communiste, serait comme un dard menaçant directement la ligne de défense américaine dans le Pacifique.

Voilà pourquoi les Etats-Unis n'ont pas encore reconnu le régime de Pékin, soutiennent à coup de milliards l'armée nationaliste de Chiang Kai-shek et ne se décident pas à rendre Formose à la Chine.

Il est à souhaiter qu'à la réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unis qui se déroule actuellement, on trouve une formule pour mettre fin aux hostilités entre le gouvernement de Pékin et les nationalistes de Chiang Kai-shek avant que le conflit ne se généralise. Et même si cette réunion n'est pas convoquée pour trancher le fond du débat sur Formose, il semble certain que l'enjeu des hostilités actuelles, c'est Formose et que la paix ne sera définitivement assurée dans cette région qu'par un compromis sur Formose et la reconnaissance du régime de Pékin par les Etats-Unis.



Une conférence fédérale-provinciale sur le chômage

OTTAWA. (CPA) — Le Conseil canadien du Bien-Etre social vient de demander la convocation d'une conférence fédérale-provinciale pour examiner la situation de tous les chômeurs qui ne sont pas protégés par la loi de l'Assurance-Chômage.

"L'assurance - chômage, lit - on dans le mémoire, ne doit pas et ne peut pas satisfaire tous les besoins de tous les chômeurs. Des milliers de Canadiens occupent des emplois qui ne sont pas assurables au point de vue de la loi (les employés d'hôpitaux, par exemple). D'autres sont en chômage depuis si longtemps qu'ils sont incapables de jouir des avantages de la loi actuelle amendée. Enfin plusieurs travailleurs n'ont pu travailler assez longtemps, pour accumuler des prestations suffisantes. Tous ces gens sont actuellement privés de l'aide des fonds publics."

Un problème de juridiction

Après avoir analysé les effets nocifs de ce chômage, le mémoire du Conseil du Bien-Etre social souligne l'urgence d'un programme de travaux publics:

"Toutes ces détresses et ces souffrances sont inutiles, déclare le Conseil. Nous demandons donc la mise en application d'un programme continu de travaux publics, supplémentaire à l'assurance-chômage, de façon à venir en aide à tous les chômeurs. Il appartenait au Conseil qu'un plan de ce genre n'a pas encore mis à exécution par suite de querelle de juridiction.

"Les gouvernements, à tous les paliers, n'ont pas réussi, depuis une décade, à se mettre d'accord sur la responsabilité de chacun des gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux) à l'égard des chômeurs, aptes à travailler et qui ne sont pas couverts par la loi de l'assurance-chômage.

En terminant, le Conseil fait la revue des arguments présentés par chacun des gouvernements: le gouvernement fédéral maintient que les besoins des chômeurs non couverts par la loi de l'assurance-chômage et de ceux qui ont épuisé leurs prestations, sont à la charge des gouvernements provinciaux; les gouvernements provinciaux soutiennent qu'il incombe au gouvernement fédéral de venir en aide à tous les chômeurs aptes à travailler et que cette responsabilité avait d'ailleurs été admise lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945; finalement les gouvernements municipaux déclinent toute responsabilité en soulignant que ce fardeau est trop lourd pour les budgets municipaux.

LES GENS QUI ONT FAIM NE PEUVENT ATTENDRE

Nos lecteurs ont pu prendre connaissance des récentes propositions du Conseil canadien du Bien-être relatives à la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur le problème du chômage.

Le Conseil canadien du Bien-Etre est certes bien placé pour mesurer l'étendue des ravages et des souffrances causés actuellement par le chômage au Canada. Les organismes qui composent ce Conseil sont tous des organismes de secours, d'assistance et d'aide aux miséreux. Il est aussi bien placé pour mesurer l'étendue des besoins des sans-travail et pour suggérer des mesures propres à corriger ce mal.

Aussi devons-nous admettre que les suggestions qu'il a faites relativement à l'élaboration d'un programme permanent de travaux publics et pour la tenue d'une conférence fédérale provinciale afin de répartir les responsabilités des gouvernements respectifs à l'égard des chômeurs, devraient faire réfléchir.

Mais il reste que les suggestions qui ont été faites ne peuvent remédier aux maux actuels qu'à longue échéance. La tenue d'une conférence fédérale-provinciale ne pourra se faire que dans des mois et les résultats n'en seront pas connus avant une année ou plus.

Par ailleurs, la déclaration que faisait vendredi dernier, l'hon. Walter Harris, relativement aux dépenses fédérales pour 1955-56, ne semble pas devoir apporter de soulagement immédiat à ceux qui sont actuellement dans le besoin.

Soulignons tout d'abord que le prochain budget prévoit une diminution des dépenses d'environ \$149,000,000 pour les ministères de la défense nationale et de la production de défense et une diminution de \$4.5 millions pour les autres ministères.

Par ailleurs, les dépenses envisagées pour des travaux publics pour 1955-1956 vont s'établir à environ \$435. millions, soit \$100. millions de plus que pour l'année courante. Le détail de ces travaux publics pour 1955-1956 ne sera connu que lors de la présentation du budget de chacun des ministères.

Cela signifie donc que pour le moment, pour l'heure actuelle, pour ceux qui sont actuellement en chômage, le gouvernement ne fera absolument rien, ne prévoit absolument rien.

Un député aux Communes, M. MacGinnis, soulignait l'autre jour que les gens qui ont faim aujourd'hui, ne peuvent attendre à l'an prochain et qu'il faut agir immédiatement:

A ce sujet, le même député rappelait les promesses faites par le gouvernement en 1945 et publiées dans le Livre Vert en 1945. On y lisait ce qui suit:

"... le gouvernement s'engage à encourager une action hardie de la part de l'Etat dans les domaines où l'intérêt public demande l'initiative des pouvoirs publics pour assurer le développement du pays;

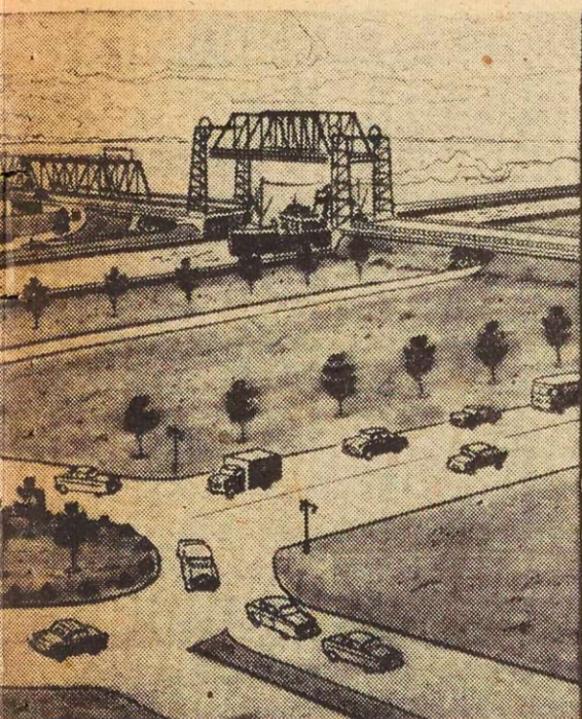
"Assurer au moyen de placements publics, l'emploi productif de nos ressources humaines et matérielles lorsque les conditions des marchés internationaux ou autres menacent le rythme de l'emploi privé..."

"Le plan propose de mettre à la charge du Dominion les personnes sans travail qui sont capables de travailler et à la charge des provinces et des municipalités celles qui sont incapables de remplir un emploi".

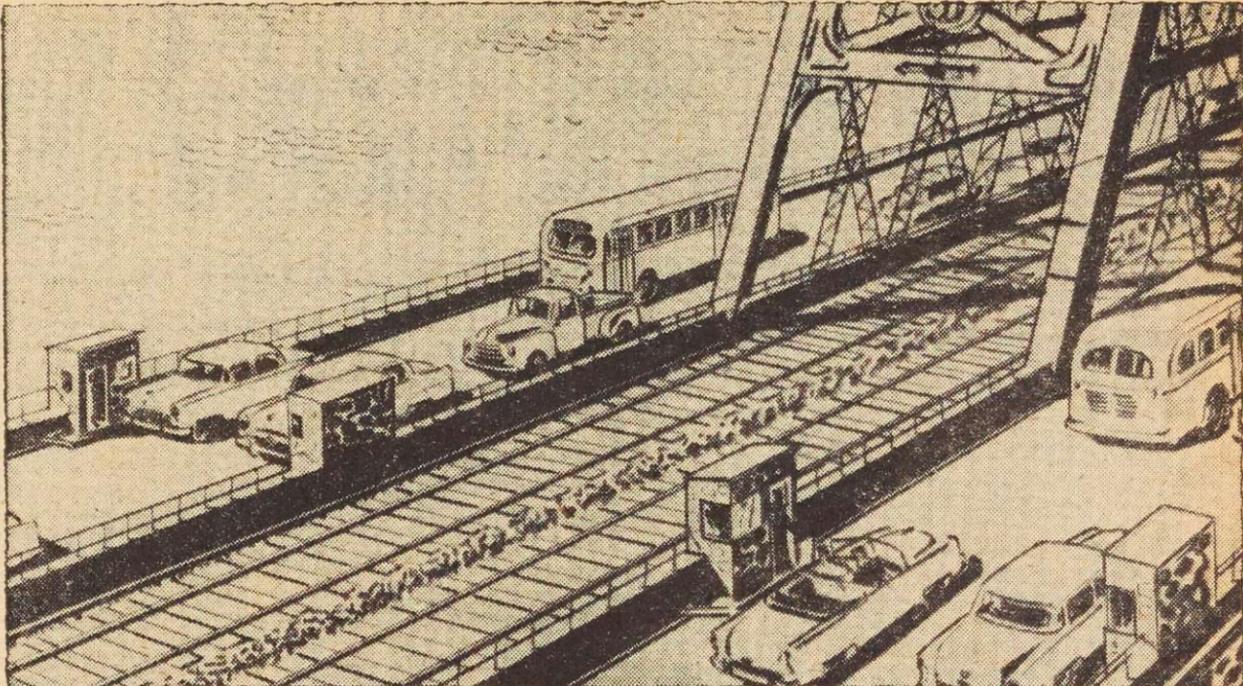
Le gouvernement a eu dix ans pour préparer un plan de ce genre. Aujourd'hui, alors que le besoin se fait sentir, le gouvernement n'a encore aucun programme et les chômeurs qui ont faim doivent s'adresser à l'Oeuvre de la Soupe ou à l'Armée du Salut.

Il est intolérable que dans un pays riche comme le Canada, il y ait tant de misère à secourir. Mais ce qui est encore plus intolérable, c'est que l'on ne fasse rien pour la faire disparaître.

ON DETOURNERA LA CIRCULATION SUR LE PONT VICTORIA



la rive sud. Sur le dessin, l'on remarque que le canal. Le trafic est donc dirigé sur l'autre rive. On retrouve sa voie sur le pont actuel vers Montréal.



Quand les travaux seront terminés, il y aura maintenant deux voies sur le pont Victoria. La voie actuelle sera conservée, tandis que celle dont se servent actuellement les tramways sera convertie en voie publique pour les automobiles, les camions et les autobus. Chacune de ces voies sera à sens unique, ce qui permettra le passage de trois fois plus de véhicules.

LE POURCENTAGE DES CHOMEURS AUGMENTE D'ANNEE EN ANNEE

Le pourcentage des chômeurs au mois de décembre de chaque année ne cesse d'augmenter depuis 1950. C'est ce que vient de révéler l'hon. Milton F. Gregg, Ministre fédéral du Travail, répondant à une interpellation à la Chambre des Communes.

Le Ministre du Travail a déposé les chiffres suivants qui montrent que la proportion de la population apte à travailler mais incapable de trouver du travail, ne cesse d'augmenter d'année en année depuis 1950. Voici le tableau déposé par M. Gregg:

Pourcentage des sans-travail sur la population active au Canada

Le 14 décembre 1950	4.0%
Le 13 décembre 1951	4.5%
Le 13 décembre 1952	4.5%
Le 12 décembre 1953	6.4%
Le 11 décembre 1954	6.7%

Il ne faut pas s'étonner de cette situation quand l'on sait que d'autres chiffres fournis par M. Gregg, en fin d'année 1954, nous apprennent qu'en 1954, l'industrie manufacturière n'a réussi à créer que 16,200 nouveaux emplois, y compris les nouveaux établissements, les rajouts et nouveaux locaux de location.

Les nouveaux employés diminuent

Les estimations finales pour 1952 et 1953 indiquaient que 34,300 et 23,000 nouveaux emplois respectivement avaient été créés par suite d'expansion. Le total préliminaire pour 1954 excède les chiffres pour toutes les années de 1948 à 1951, mais il est inférieur à ceux de 1952 et 1953.

L'aluminerie de Kitimat (C.-B.), qui a commencé à tourner cette année et qui embauchera, probablement, 1,200 nouveaux travailleurs, a contribué à la hausse du total de l'année.

Le relevé a aussi porté sur la répartition par région des nouveaux emplois en 1954, laquelle accuse des variations au regard des tendances de 1948 à 1953. On s'attend que l'Ontario fournira environ 50 p. 100 du total des dernières années. La part du Québec, qui représente un déclin, est évaluée à quelque 20 p. 100 du total. Dans la région des Prairies, on estime que l'expansion industrielle a créé plus de nouveaux emplois en 1954 qu'en toute autre année depuis 1948. On prévoyait que cette région fournirait 13 p. 100 du total.

Le tableau ci-après donne les totaux des nouveaux emplois créés par l'expansion des facilités d'usine pour chaque année depuis 1948. Il indique qu'une augmentation annuelle importante s'est produite dans le nombre de nouveaux emplois depuis 1949 jusqu'à l'année sommet, 1952. Depuis lors, les totaux ont baissé.

On fait remarquer, toutefois, qu'en dépit du déclin dans l'emploi manufacturier global, depuis 1953, la capacité d'usine a augmenté et qu'elle exigera plus de 16,000 travailleurs supplémentaires cette année.

Nouveaux emplois, industrie manufacturière, 1948-1954

1948	16,000
1949	8,100
1950	11,900
1951	15,300
1952	34,300
1953	23,000
1954	16,200 (du total préliminaire)

Sur le pont Victoria tout le monde passera

DEUX VOIES A SENS UNIQUE ET DISPARITION DES TRAMWAYS

Trois fois plus de véhicules pourront passer sur le pont Victoria quand les importantes améliorations qui seront effectuées par suite de la canalisation du fleuve St-Laurent, seront complétées.

C'est ce qu'annonçait, jeudi dernier, M. Lionel Chevrier, président de l'Administration canadienne de la vie maritime du St-Laurent. Ce dernier, qui était accompagné de M. Donald Gordon, président du chemin de fer Canadien National, propriétaire du pont Victoria, a dévoilé le projet aux représentants des autorités municipales de Montréal et de sept municipalités de la rive sud.

Le projet

Le développement

Voici en résumé les grandes lignes des améliorations projetées:

1. Une somme de \$2,300,000

sera dépensée pour ouvrir une deuxième voie carrossable sur le côté du pont actuellement utilisé par les tramways. Dans six mois, cette partie du projet sera terminée.

2. Afin de permettre aux automobilistes de passer lorsque la travée du pont principal sera levée pour laisser passage aux navires, une double voie sera construite du côté de St-Lambert jusqu'à un pont mobile qui permettra d'enjamber le canal.

3. Les deux voies du pont principal seront à sens unique et seront assez larges pour permettre aux autobus d'y passer. Les péages seront collectés aux deux entrées de Montréal.

Il est certain que ces améliorations aideront au développement industriel, commercial et résidentiel de la rive sud. Les experts parlent déjà du développement industriel qui attend la rive sud par suite de la canalisation du Saint-Laurent; par ailleurs, il est certain que les facilités de transport que vaudront les améliorations au pont Victoria encourageront l'exode des Montréalais vers la rive sud.

UNE MISE AU POINT

M. André Roy, secrétaire adjoint de la CTCC nous prie de corriger l'impression qui se dégage d'un article paru dans le journal LE TRAVAIL de la semaine dernière concernant l'affiliation des ouvriers de la boîte de carton à la Fédération des Métiers de l'imprimerie.

Contrairement à ce que nous avions annoncé, le comité de juridiction de la CTCC n'a pas encore recommandé l'affiliation de l'Union des Travailleurs du Carton et du Papier Façonné de Montréal à la Fédération de l'imprimerie.

Comme il existe un conflit de juridiction entre la Fédération de la Pulpe et du Papier et celle des Métiers de l'imprimerie au sujet de ce syndicat, le Comité de juridiction est actuellement à faire l'étude du problème mais il n'a pas encore rendu de décision.

Mentionnons toutefois que l'Union mentionnée a demandé son affiliation à la Fédération des Métiers de l'imprimerie.

LA REDACTION

Jour de paye... jour d'épargne!

Pourquoi attendre à demain pour ouvrir votre compte d'épargne?

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

TRAVAIL ET FOYER

La femme mariée à l'usine

Un article annonçait récemment qu'une entreprise Ecossaise avait trouvé un moyen efficace de recruter des femmes pour travailler dans une usine de jute, de la ville de DUNDEE.

La direction de l'industrie a mis sur pied toute une organisation qui permet aux femmes mariées, employées à leur usine et qui ont des enfants d'âge scolaire, d'amener avec elle, le matin, leurs petits. Une fois rendues à l'usine; une responsable spécialisée et des gardes qualifiées, s'occupent de donner le déjeuner aux enfants, de les pré-

parer pour l'école, de les y conduire et chercher le soir. Les mamans, une fois leur journée terminée retournent au foyer avec leurs enfants.

Cette initiative patronale montée dans un but très intéressé de recrutement, m'a rendue quelque peu songeuse.

Et, je me suis demandée QUEL AIDE, QUELLE FACILITE, ICI, ETAIENT ACCORDEES AUX FEMMES MARRIEES, TRAVAILLANT EN USINES...

C'est un fait qu'on ne peut nier. Il y a à peu près, au Ca-

nada, 349,000 femmes mariées, travailleuses en usines. Pour de nombreuses et différentes raisons; compléter le salaire insuffisant du père, gagner la vie de la famille si le père ne le peut etc, les femmes sont obligées de mener une double vie de travail, à l'usine et au foyer, vie souvent éreintante et inhumaine.

Le problème de ces femmes a-t-il été étudié sérieusement? Les structures sociales tiennent-elles compte de ces ouvrières?

Ici, avec l'offre de la main d'oeuvre féminine que nous avons, le patronat n'est pas forcé d'employer comme en Ecosse, de tel moyen de recrutement. Cela ne veut pas dire que les problèmes sont solutionnés par le fait même ou qu'il n'y en a pas. Au contraire. Car si le salaire du mari était suffisant, une majorité de ces femmes ne seraient pas obligées de travailler.

Et, pour les autres, il y aurait une quantité de moyens à employer pour leur faciliter le travail usine-maison. Mais il faudrait pour cela que les intéressées elles-mêmes à l'intérieur du syndicalisme, fassent connaître, expriment leur problèmes et s'unissent pour revendiquer une vie plus humaine à laquelle elles ont droit.

Renée Geoffroy

La chambre de débarras

J'ai remarqué que les petites boîtes préparées pour bébés, si elles rendent bien service aux mamans, peuvent leur jouer de bien mauvais tours. Les bébés qui sont trop longtemps au régime des aliments tamisés et des aliments coupés très fins refusent de mastiquer et cela devient difficile de les faire manger comme tout le monde. Pour un premier bébé, les petites boîtes sont souvent le meilleur moyen d'assurer des repas balancés au bébé, car la maman ne se donne pas toujours la peine de préparer un repas complet, surtout lorsqu'elle mange seule avec bébé. Mais il serait bon qu'elle mêle les aliments "junior" aux aliments tamisés le plus tôt possible, et qu'elle fasse manger à son petit, chaque fois qu'elle en a l'occasion, les légumes du repas familial, écrasés à la fourchette, et de petits morceaux de viande. Pour un deuxième enfant, la tâche est moins compliquée. Le repas déjà préparé pour la mère et l'aîné peut être partagé par le bébé dès qu'il a six ou sept mois. A cet âge, il ne fait habituellement pas de difficultés.

* * *

Si vous avez comme moi un grand sac "fourre-tout" que vous utilisez pour magasiner, vous devez souvent vous impatienter à chercher jusqu'au fond votre porte-monnaie ou quel que autre petit objet. J'ai décidé de coudre dans le mien une ou deux pochettes qui serviront à la monnaie, aux billets de tramway, au peigne et autres objets que je pourrai atteindre sans vider mon sac à l'envers.

* * *

Si vous désirez confectionner à vos fillettes un manteau de printemps ou un ensemble comprenant guêtres, manteau court et chapeau, songez à un merveilleux tissu pour vêtements d'enfants: le corduroy imprimé de motifs à jolies couleurs et résistant à la pluie. On peut confectionner de très jolis ensembles en combinant une couleur unie à un imprimé, un rayé ou un tissu à carreaux.

* * *

Un autre tissu merveilleux pour les enfants, c'est le suédine, qui imite le suède mais a l'avantage d'être beaucoup moins cher, très résistant et lavable.

* * *

Vous avez sûrement l'habitude de vous débarrasser des restes de pain en préparant un pouding au pain. J'ai découvert récemment une recette pour "glamoriser" le bon vieux pouding au pain. En sortant la pouding du four, une fois cuit, on étend une bonne couche de confiture sur toute la surface, et on étale par-dessus un cercle de meringue. Personne ne saura que c'est un pouding au pain.

* * *

Si vous désirez coiffer vos cheveux à l'italienne, c'est-à-dire avec des mèches floues et non des bouclettes serrées, servez-vous des gros bigoudis ronds qu'utilisent les coiffeuses, et que vous pouvez acheter dans les magasins (2 bigoudis pour 25 cents). Ce sont de gros rouleaux et il n'en faut que quelques-uns pour enrouler les cheveux de devant.

* * *

Si vous utilisez souvent la viande hachée dans vos repas, et que vous aimez en renouveler un peu l'apparence, essayez ce nouveau truc: enroulez votre viande dans de la pâte à tarte, soit dans un rectangle que vous remontez autour de la viande, laissant le dessus à découvrir, soit à la façon d'une pointe de tarte.

* * *

Les champignons en boîte peuvent ralever la saveur et l'apparence de plus d'un mets préparé avec des restes. Gardez-en quelques boîtes sous la main. Les petites boîtes de poulet désossés sont aussi très pratiques pour préparer un repas en cinq minutes. En y ajoutant une boîte de soupe aux champignons, l'on a un "poulet à la king" à servir sur un rôti, pour le papa qui arrive après que les autres ont tout mangé le repas régulier.

* * *

Pour fabriquer un pouf à peu de frais, on surmonte d'un coussin un panier de pommes renversé, que l'on recouvre du même tissu que le gros fauteuil de papa. Evidemment, c'est un pouf qui devra servir à reposer les pieds de papa ou maman, plutôt que devenir un siège pour les enfants.

Jeanne DANSEREAU

SYNDICALISME ET FAMILLE

Réunis à la Centrale Catholique de St-Jean d'Iberville, quarante femmes syndiquées ou épouses de syndiqués et environ une cinquantaine d'hommes ont réfléchi et discuté avec animation sur leurs problèmes. Le petit train de vie de tous les jours et les luttes syndicales font souvent oublier pourquoi surtout on revendique ses droits — pour toute la classe ouvrière — mais en même temps pour chacune de nos familles.

Une accusation que l'on fait souvent aux maris syndicalistes c'est leurs absences répétées et leur silence sur leurs activités syndicales. Les femmes ont raison de s'en plaindre, le remède étant si facile. Une femme convaincue et informée est toujours plus compréhensive et les "petites crises" que des maris ont si souvent à subir se réduiraient au minimum si chacun au foyer savait ce qu'est le syndicalisme, ce qu'il rapporte à la famille, ce que l'époux, l'épouse et les enfants peuvent faire comme action syndicale.

Je me demande combien de femmes ont eu dans les mains et ont lu le contrat de travail de leur mari?

Le syndicalisme pour vous, est-ce que c'est seulement des augmentations de salaires payées chèrement au prix d'absences répétées de votre mari, de retenue syndicale qu'on trouve exagérée parce qu'on ne sait pas à quoi elle sert? Les femmes de St-Jean ont proposé à leur mari, et rien ne vous empêche d'en faire autant:

1 — D'assister avec leur époux, à une assemblée qui suivrait la signature d'une convention collective pour connaître les avantages nouveaux apportés à leur famille. A la même réunion, les femmes pourraient mettre en commun leurs expériences au sujet du budget familial. De cette façon, celui qui reçoit le salaire et celle qui en dispose en grande partie, se rencontreraient sur le plan d'une discussion profitable.

2 — En femme de syndiqué convaincue, elle pourrait à l'occasion et avec tact faire tomber les craintes des femmes qui empêchent leur mari de signer leur carte d'adhésion au syndicat.

3 — A la question posée "Vous intéressez-vous plus à la politique depuis que vous êtes syndiquées? Connaissez-vous la portée des bills 19 et 20? Lisez-vous les rapports touchant les problèmes ouvriers pendant les sessions fédérale et provinciale? Les femmes de St-Jean qui déjà étaient alertées par la question se proposent de lire et de découper dans les revues et journaux les articles pouvant intéresser leurs maris et les déposer bien en évidence pour référence.

4 — Madame, si vous alliez à une vente de "blanc" et que vous verriez sur un comptoir des draps marqués TEX-MADE et d'autres marqués WABASSO, lesquels achèteriez-vous?

Si par hasard vous choisissiez Wabasso, savez-vous que vous encourageriez une fabrique anti-syndicale, M. Whitehead, l'un des pires patrons que des employés aient eu à rencontrer? S'il y avait partage des profits, cela serait injuste pour les employés de Wabasso, mais dans le moment votre choix ne profiterait qu'à grossir la fortune de M. Whitehead et de ses actionnaires. Si par contre votre choix tombait sur TEX-MADE, savez-vous que ce drap a été fabriqué par des employés syndiqués?

La cause du désintéressement réside surtout dans le manque d'information et c'est ce que les femmes de St-Jean ont réalisé. Elles ont émis le voeu, comme ménagère et syndiquée, que les produits faits par des ouvriers syndiqués soient marqués d'une étiquette syndicale qui les rassurerait complètement dans leur choix. Elles souhaitent qu'il y ait un cartel sur ce point avec les autres unions et avec les coopératives de l'U.C.C. pour que la mesure soit vraiment efficace. A prix et valeur semblable les femmes sont décidées à encourager les produits fabriqués par des syndiqués. Les hommes auront-ils assez confiance en elles pour que ce voeu devienne réalité. On en reparlera.

1 — Les papas peuvent insister sur l'exactitude de la constance à assister aux réunions de jeunes — scoutisme, etc, — pour que plus tard quand ils seront dans des syndicats, ils soient présents et actifs aux assemblées. L'habitude se prend tôt.

2 — Les parents doivent parler du syndicalisme aux enfants avec des mots et exemples à leur portée.

3 — Ils peuvent à l'occasion, les amener faire du piquetage sur un lieu de grève et leur faire donner de leur argent de poche pour les grévistes.

4 — Le syndicat pourrait — dans les petites villes, — donner un prix à la fin de l'année scolaire.

5 — Un concours littéraire pourrait être organisé dans les classes supérieures pour juger d'un événement qui a intéressé plus spécialement le mouvement ouvrier, cela avec prix.

Vraiment, cette réunion de dimanche fait réfléchir. On ne doit pas blâmer les femmes d'ouvrières pour leur apathie, leur manque de collaboration au travail syndical du mari, leur découragement au cours d'une grève... Elles manquent d'information, elles n'ont pas encore eu cette étincelle qui rend capable de tant de sacrifices. Les femmes qui liront ce compte rendu, et qui désirent avoir leur propre expérience d'une journée semblable, peuvent demander au comité d'éducation de leur Syndicat d'organiser semblable rencontre; toute la famille en tirerait profit.

Grand'Mère

ILS REFUSENT UNE "TRAITE" ET DES PETITES VUES

Au moment où le conciliateur aux employés d'Adanac pour la circonstance.

Les piqueteurs portaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire les inscriptions suivantes en français et en allemand: "Nous voulons des salaires et des conditions de travail humains, non des petites vues. — Respectez notre union et nos officiers".

Il appert que la séance de petites vues a été remise faute de spectateurs. Par ailleurs, le conciliateur du ministère du Travail est actuellement à étudier des plaintes concernant une récente mise à pied dans cette entreprise, en plus de tenter de trouver une formule de règlement entre les partis pour la signature d'une convention collective.

Ce piquetage nouveau genre a duré deux heures mardi soir dernier pendant lesquelles une centaine de représentants de 14 syndicats de la région s'étaient joints

Au Centre Social Ste-Brigide

COURS DE CUISINE :

Les Soeurs de Notre-Dame du Bon Conseil donnent une série de cours de cuisine au Centre Social Ste-Brigide, 1589 rue Maisonneuve. Ces cours ont commencé mercredi le 2 février, à 7 heures 30 P.M. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire le plus tôt possible. Pour tout renseignement additionnel, téléphoner à CH. 1791.

COURS DE COUTURE :

Il serait à noter que les cours de couture annoncés pour le 2 février au même endroit, seront reportés au 8 février.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

Les retards

Environ trente à quarante employés arrivent en retard chaque semaine sur les lieux du travail. Il s'en trouve certainement qui ont de bonnes raisons pour arriver ainsi en retard. Mais nous voulons souligner que la ponctualité est une qualité qui a beaucoup de poids lorsqu'il s'agit de classer un employé. Surveillez donc votre feuille de route.

L'eau chaude

A la demande de l'union, au cours des récentes négociations, la compagnie a fait installer le service de l'eau chaude à tous les lavabos de l'usine. Tous les employés sont grandement satisfaits de cette amélioration et ils apprécient la collaboration de la compagnie à ce sujet.

Une assemblée

La prochaine assemblée générale aura lieu dans le local de l'union, le 21 février courant. Ne prenez donc pas d'autre engagement pour cette date parce que des décisions importantes devront être prises par l'assemblée et il est utile que tous les membres soient présents.

Les cotisations

Il peut arriver que les cotisations syndicales ne soient pas déduites à la source. En cas d'erreur, veuillez communiquer avec les officiers de votre union à CL. 1251.

Le journal LE TRAVAIL

Quand vous avez terminé la lecture de votre journal, passez la copie à quelque confrère qui ne le reçoit pas. Il y a des articles intéressants dans chaque édition de votre journal.

Vérification

Tous les employés sont priés de vérifier l'article 19 de la con-

vention collective au sujet de la séniorité. Le paragraphe E de cet article se lit comme suit: "Lorsqu'après une suspension à cause du manque de travail, la compagnie a l'intention de "réembaucher", etc... Le mot "réembaucher" devrait se lire "rappeler au travail".

Nouvelles cartes

Les membres pourront se procurer vers le 15 février prochain des reçus pour l'impôt sur le revenu afin de pouvoir déduire la cotisation syndicale. En même temps, une nouvelle carte de classification sera donnée à chaque membre.

Négociations

Tel que nous l'annoncions la semaine dernière, l'Exécutif de l'union a rencontré les représentants de la compagnie. Parmi les sujets discutés, mentionnons les mesures de sécurité au travail. Le syndicat a fait remarquer que les voies d'acier ainsi que les couvercles des trous d'homme constituant des endroits dangereux surtout quand leur surface est rendue glissante. Une autre requête de l'union afin de faciliter l'accès à l'horloge et à la porte de sortie a aussi été accueillie par la compagnie.

Une invitation

Lorsque les employés doivent quitter le travail à cause du froid, ils sont invités à passer quelques heures au local de l'union, où ils pourront écouter la radio, surveiller la télévision ou jouer aux cartes avec leurs confrères de travail.

Rappel au travail

Sur les 450 employés mis à pied de novembre à la fin de décembre, 300 attendent encore leur rappel au travail. Quand la froide température qui sévit présentement perdra de son intensité, un plus grand nombre d'employés sera rappelé.

ST-JEAN

La journée syndicale remporte un plein succès

C'est à une assistance d'au-delà de quatre-vingts syndiqués et épouses de syndiqués, que M. Jean-Paul Malo, président du Comité d'Education Ouvrière du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Saint-Jean et d'Iberville, souhaite la bienvenue au début de cette journée syndicale, tenue dimanche, le 23 janvier, à la Centrale Catholique de Saint-Jean.

Exposé du thème

L'animateur de la journée, M. Jean-Paul Lefebvre, directeur-adjoint au Service d'Education de la C.T.C.C., donna au début de la journée la signification du thème de cette rencontre "Syndicalisme et Famille". M. Lefebvre par quelques faits et historiques, nous démontra que les industriels ont toujours cherché à employer les femmes et aussi les enfants dans leurs entreprises. Les payant moins cher que les hommes et les trouvant plus dociles, pouvant les exploiter, ils les considèrent comme des meilleures mains. Les conditions de travail étaient abominables, les ouvriers et ouvrières jouaient un rôle d'esclaves. Dans ces circonstances la famille ne pouvait s'épanouir. A la lumière de ces faits, M. Lefebvre nous fit mieux voir que le syndicalisme ne peut ignorer la femme et la famille s'il veut atteindre son but: la promotion ouvrière par l'action syndicale.

Etude en commissions

Après l'explication du thème, les hommes se séparèrent en trois commissions, les femmes formèrent l'autre. Dans des commissions la discussion porta sur les points suivants: l'opinion des femmes sur le syndicalisme, avantage qu'apporte le syndicalisme dans les familles, participation des femmes à l'action

syndicale de leur mari, moyens à prendre pour faire comprendre aux membres de la famille, la portée de l'action syndicale. Ces commissions étaient dirigées par Mme Yvan Legault, épouse du vice-président du Conseil Central de Montréal, MM. Ernest Laroche, Réné Leclerc, Maurice Proulx. C'est durant la plénière de l'après-midi que les résultats de ces discussions furent donnés.

M. Philippe Girard

Après le diner, M. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C., cita différentes anecdotes et différents souvenirs qu'il vécut à Saint-Jean, lorsqu'il faisait ses premières armes dans le syndicalisme. C'était à l'époque de la grève de la Franco Canadian Dyer's. Le conférencier s'attache à citer des faits et des souvenirs pour démontrer à l'assistance que c'est seulement les ouvriers, eux-mêmes qui pourront solutionner leurs problèmes, en se groupant, en se syndiquant. Il voulut nous prouver que Sa Sainteté Pie XI avait vu et loin lorsqu'il avait dit: "Les apôtres des ouvriers seront des ouvriers". Si la majorité des autres classes de la société n'acceptent pas le fait du syndicalisme ouvrier dans la Province de Québec, c'est le résultat du libéralisme économique. Si les ouvriers sont souvent seuls pour réclamer leurs droits les plus légitimes, la sympathie et la compréhension des autres leur faisant défaut, c'est un autre résultat néfaste du libéralisme économique. Ce sont les erreurs de cette doctrine que les ouvriers doivent vaincre.

Plénière

Les discussions au sein des commissions aboutirent à une meilleure connaissance de certains problèmes et à nous rappeler une fois de plus les nombreux avantages que le syndicalisme a apportés à la fa-

mille: séniorité, sécurité, heures de travail réduites, meilleurs salaires, assurance-maladie, ouvrier plus conscient de ses responsabilités, action que peut entreprendre un syndicat dans les domaines suivants: scolaire, municipal, etc.

Un fait qui est consolant est celui-ci: les femmes s'intéressent à l'action syndicale de leurs maris. Beaucoup d'épouses se chargent de rappeler à leurs époux la date des assemblées, s'informent des négociations, des conditions de travail, etc., devant cette compréhension des épouses, les syndiqués sont plus efficaces dans leur action.

Pour l'éducation syndicale des enfants on a suggéré plusieurs moyens, entr'autres fêtes d'enfants, concours, discussion à la maison, etc.

M. J.-P. Lefebvre nous démontra l'importance de ses journées syndicales mixtes. Ces réunions créent plus d'unité familiale au sujet du syndicalisme et intensifie l'unité ouvrière. Il souhaite que les voeux formulés durant cette rencontre se concrétisent pour le plus grand bien des ouvriers de Saint-Jean. Vu que le travail à abattre est encore immense, il demande aux participants de répondre aux invitations de leurs dirigeants avec empressement.

M. l'abbé Lucien Labelle, aumônier du Conseil Central de St-Jean, clôtura cette journée par quelques mots d'encouragements aux syndiqués présents et leur demanda de continuer leur travail d'éducation.

Le président M. Malo remercia ensuite tous ceux qui avaient collaboré pour faire de cette journée, un franc succès, plus spécialement les officiers de la C.T.C.C., MM. Girard et Lefebvre et Madame Yvan Legault qui sut très bien exprimer les opinions et les desirs des épouses des syndiqués.

Cartel des travailleurs du Bas

(Suite de la page 1)

contre et notre action commune démontrent que notre fédération et l'Union des Travailleurs du Textile sont tout d'abord au service des travailleurs et des syndiqués qu'ils groupent.

M. Moreau a aussi accusé les compagnies d'avoir réduit délibérément la production dans le but d'affaiblir le courage des syndiqués et les préparer à mieux accepter des baisses de salaire. M. Moreau a de plus souligné que depuis la fermeture de certaines usines ou de certains départements dans des usines, les compagnies ne cessent pourtant de faire des profits de plus en plus élevés.

Enfin il a mis les représentants des travailleurs en garde contre la manoeuvre de certaines entreprises qui menacent de déménager leur usine. Cela ne peut se faire qu'à perte pour les compagnies car elles doivent acheter de la nouvelle machinerie, avoir de nouveaux locaux et embaucher de la main d'oeuvre inexpérimentée.

Des résolutions

A l'issue de la réunion, les représentants des syndicats représentés en provenance de toutes les parties du Canada, se sont mis d'accord sur le texte des résolutions et de la politique ci-dessous:

Front commun

ATTENDU que les demandes des employeurs du bas façonné à travers le Canada découlent d'un plan arrêté pour détruire la struc-

ture des salaires et des conditions de travail des ouvriers telle qu'obtenue par plusieurs années de lutte, et

ATTENDU que ces demandes irréalistes et injustifiées des employeurs pour des réductions de salaire et l'élimination des avantages marginaux constituent une menace au niveau de vie des travailleurs du bas et éventuellement de tous les ouvriers du Canada,

ATTENDU que la tendance économique générale est à la hausse suivant toutes les déclarations officielles,

IL EST RESOLU QUE la présente conférence des délégués de l'Union des Ouvriers des Textiles d'Amérique (CCT-COI) et de la Fédération Nationale des Ouvriers du Bas Façonné et Circulaire (CTCC) déclare son opposition aux réductions de salaire et des avantages marginaux, réproouve énergiquement toute attaque contre les droits du travail et entend faire tout ce qui sera possible pour maintenir et améliorer les conditions de travail des ouvriers du bas au Canada.

Un comité conjoint

ATTENDU qu'il est évident que les employeurs du bas ont formé une étroite association destinée à s'appuyer réciproquement dans leurs demandes pour des réductions de salaires et sont unis dans leur campagne pour détruire les droits fondamentaux du travail, et

ATTENDU que cette campagne concertée des employeurs appelle une action unie de la part du travail organisé,

IL EST RESOLU que la présente conférence nationale des ouvriers du bas appuie la recommandation à l'effet que la Fédération Nationale du bas façonné et circulaire (CTCC) et l'Union des Ouvriers du Textile d'Amérique (CIO) fonde un comité conjoint destiné à examiner toute forme d'action concertée jugée nécessaire pour mettre en échec le plan des employeurs du bas visant à écraser le travail organisé.

Recherches

Résolution No 3

ATTENDU qu'il est de toute première importance que les ouvriers du pas des différents locaux et syndicats représentés à cette conférence soient informés complètement des conclusions de cette dernière,

IL EST RESOLU que les délibérations et les conclusions de cette conférence soient portées à la connaissance de tous les travailleurs concernés par le moyen d'assemblées générales ou spéciales tenues dans les locaux et syndicats intéressés aussitôt que possible.

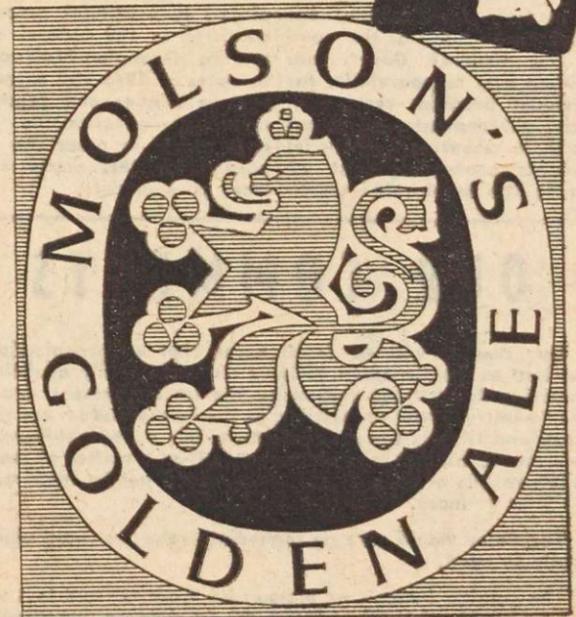
Consultation

Résolution No. 4

IL EST RESOLU que la Fédération Nationale des Travailleurs du Bas Façonné et Circulaire (CTCC) et l'Union des Ouvriers du Textile d'Amérique (COI) se consultent l'une et l'autre chaque fois que le besoin s'en fera sentir, et échantent les détails des conventions collectives ainsi que toute information pertinente, y compris leurs opinions et leurs vues respectives. Cette consultation réciproque est jugée essentielle à la lutte contre le plan concerté des employeurs pour réduire les salaires et les avantages contractuels, et en vue de l'amélioration générale des conditions dont jouissent actuellement les travailleurs concernés.

LÉGÈRETÉ

Voici une nouvelle bière...
une vraie bière, qui est
à la fois plus légère et
mieux équilibrée!



La Bière Dorée de Molson est légère... mais elle n'en conserve pas moins les qualités de "saveur" et de "vigueur" que garantissent nos 169 années d'expérience dans l'art de fabriquer des bières de haute qualité.

MOLSON'S GOLDEN ALE BREWERY LIMITED

Welfare Council Calls for Conference on Unemployment

The Canadian Welfare Council has urged all Canadian governments to bring about a federal-provincial conference that will take a fresh look at the whole problem of the needs of unemployed persons not protected by the Unemployment Insurance Act. The conference should try to break the existing deadlock as to governmental responsibility and work out a program of assistance to this group, says CWC.

In a memorandum forwarded to the Federal and Provincial Governments, entitled "A Program for the Employable Unemployed: A Recommendation for Action to Canadian Governments", the Council stresses the urgency of the problem.

Soup kitchens and charity

"Appeals by the Salvation Army in North Bay for donations of soup-bones, vegetables, and bread to feed transient men and their families, the re-introduction of used clothing drives in Windsor, the opening of soup-kitchens in Vancouver, and similar reports reaching the Canadian Welfare Council in recent weeks from many parts of the country, and evidence of the fact that there are still a great many unemployed workers in Canada whose essential needs are not being met", states the Council.

It points out that unemployment insurance, including the current amendments to the Act, is a great help to many. "It is important to realize", states the memorandum,

"that benefits now extend to some eighty per cent of wage earners and hence the local authorities no longer face the major shock of unemployment.

"Unemployment insurance, however, does not and cannot meet the needs of all the unemployed. Many wage earners are in uninsured occupations. Many others remain unemployed for so long that they exhaust the protection that even the revised Act provides; still others, often new Canadians have not had an opportunity to fulfill the minimum requirements of the Act before finding themselves in need. These are the people for whom for the most part no help from public funds is at present available."

Demoralizing and a social danger

Social welfare agencies are deeply concerned with "the needs of these unprotected people, regardless of the members affected. The demoralizing effect of unemployment on family life is a social danger we cannot ignore, whether there be one per cent or ten per cent of the labour force out of work and without any source of income. The least the community can do is make sure that no unemployed person is allowed to be

destitute."

The memorandum emphasises the distressing conditions arising from the plight of a person who is denied help by municipal authorities on the ground that he is "employable". The noticeable increase in transients, for example, is a reflection of a serious situation which voluntary organizations can do little to counteract.

Continuing program needed

"Much of the distress and suffering referred to above is unnecessary and could be prevented", states the Council. "What we require is a continuing public program, supplementary to unemployment insurance and designed to meet the needs of those unemployed workers, whether many of few, who otherwise face hardship and destitution. Why have we not

developed such an unemployment assistance plan? The answer, it appears to the Council, revolves around a jurisdictional dispute. The various levels of government for well over a decade now have not agreed as to whose obligation it is to meet the financial needs of the employable unemployed who are not covered by unemployment insurance."

A lot of "Buck Passing"

The memorandum reviews the argument on all sides of the question: The Federal Government maintaining that responsibility for any residual program rests with provincial governments and is not beyond their resources; provincial governments contending that assistance to the employable unem-

ployed is a federal responsibility admitted in the federal proposals to the Dominion-Provincial Conferences of 1945 and supported by various studies and reports; and municipal governments claiming it is unfair to place the financial burden for this group solely on local governments.

OUR COMMENTS

Our readers will no doubt agree that an organization as important as the Canadian Welfare Council is fully qualified to summarize the ravages caused by the unemployment situation in our country. Their suggestions in the memorandum are sorely needed and time is the great element. But a Federal-Provincial Conference could not take place sooner than a matter of months, and the results of such a conference would not be made public for a year or more.

The delay would give no immediate relief to those who are actually in need.

The coming budget, as announced from Ottawa last week, foresees a reduction of \$149,000,000 in defense spending and 4 to 5 millions in other government departments.

Public Works programs for 1955-56 will take up \$435,000,000 but these works will not be announced until the Budget is brought down. This means that for the present time the unemployed who are in immediate need will receive absolutely no help from the government. The government has had 10 years in which to prepare a plan to relieve this distress, but in the unemployed workers will have to appeal to the Salvation Army or stand in line for free soup.

IT IS INTOLERABLE THAT SUCH CONDITIONS EXIST IN A PROSPEROUS COUNTRY SUCH AS OURS, BUT MORE INTOLERABLE IS THE FACT THAT NOTHING IS BEING DONE BY OUR GOVERNMENT!!!

Tétrault Shoe Fired 46 Workers

It is a well known fact that the Tétrault Shoe Company of Montreal have resorted to every available means, both fair and unfair, to prevent their employees organizing a union in their establishment.

They have tried all legal means to block the granting of certification and have made no overtures to the union to negotiate a collective labor agreement, since the granting of certification which was handed down to the Shoe Workers Union (C.C.L.) by the Quebec Labor Relations Board.

Certification was granted on November 25, 1954 after the union secured an overwhelming majority in the shop.

A meeting was held on December 13 to prepare for negotiations and was represented by every department, the finishing department in particular being 100 per cent strong in spite of threats of intimidation made by the foreman of this department. Incidentally, this department has the strongest union force in Tétrault Shoe Company. On January 5, 1955 at noon, every employee, including the foreman, received a notice informing them that as of that date — January 5 — their services would no longer be required.

The notice also advised the employees to collect their salaries and pick up their Unemployment Insurance books, the reason given for this high-handed move was "the reorganization of operations in the finishing department".

This meant 46 employees were fired from their jobs on January 5 'due to changing of operational methods' in this department. Since this has occurred 40 employees have been re-hired. But, of this number about only 19 were former employees of which 3 are non-union workers. 26 workers were not recalled to their jobs, 8 of this number being fully qualified repair workers.

Tétrault Shoe Company are in need of workers of this type as the following want ad was inserted twice in "La Presse" on January 11 and 12:

WANTED

Experienced shoe repair workers in patent leather and colors. Mens and womens shoes. Good working conditions. Group Insurance. Year round work.

This want ad was followed by the address of Tétrault Shoe Company. Was this wholesale dismissal gimmick used as a weapon against the union to cut down on its power to negotiate? ...

ONE THING REMAINS CERTAIN, THAT THE QUALIFIED WORKERS HAVE NOT BEEN RECALLED TO THEIR JOBS. AND THE TETRAULT SHOE COMPANY HAS ADVERTISED IN "LA PRESSE" FOR OTHERS TO TAKE THEIR JOBS!!!

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

Tardy

And average of thirty to forty employees each week punch in late for their work. No doubt, in some cases, the cause is justified, but the fact remains that the employee who is punctual in starting on his job, has a much better rating than the one who is habitually late. Check up on your record.

Service

A union request which was made during conciliation has been granted by the Company. During the meetings of conciliation the union made a request for the installation of hot water facilities in the many wash-rooms throughout the Yard. This has been attended to and all workers are now enjoying this service. Vickers has been in existence some forty old years and this is the first time this service has been furnished the workers. We are sure of the employees appreciation of the Company's co-operation with the union on this matter.

Meeting

The next general membership meeting will be held in your union hall Monday February 21st. This was passed by the membership at the last general meeting. Keep this date open as matters of utmost importance are on the agenda and will come up for membership discussion and approval.

Dues

It happens in a few cases that the union dues are not deducted from the pays. Through an error or oversight this may happen and if it should occur please communicate immediately with your union office at CL 1251. The matter will be rectified without delay.

Newspaper

When finished reading your copy "Le Travail" please pass it on to some co-worker who does not receive it. Many interesting items of general interest may be found in every issue of your union newspaper "Le Travail".

Check

Please check-up of your copy of the Labor Agreement Article 19 (Seniority) paragraph 'E' which reads in part "If after a lay-off due to lack of work the Company intends to rehire, etc.

The word "rehire" should read "recall". This may have proved misleading to some members and we are taking this means of rectifying this error.

New Cards

Members may secure their In-

come Tax receipts on and after February 15th by calling at the union office. A new membership and classification card will also be issued to union members at the same time. Be sure you receive your tax receipts and the attractive new union card on and after February 15th.

Executive

As announced in this column last week your Executive met with the Company last Monday. Among the questions discussed were safety measures and the union suggested to the Company that the steel track plates and man hole covers constituted a safety hazard by their extremely slippery surfaces. Another request made by the union was the opening of doors to the punch clocks would alleviate overcrowding of waiting to punch out. Both these union requests have already been rectified and this co-operation on the part of the Company is appreciated.

Brrrrr!

During the extremely cold weather workers are asked to report directly to their jobs. If the temperature falls below 5 degrees the order to quit their jobs will be given by the foremen. Please be on the job when this order is given.

Invitation

During this cold snap when workers are obliged to quit their jobs many are taking the opportunity of passing a few hours in their union hall. Members are always welcome to use the facilities of this service. Television, radio and card games always help pass the time and many members are using this service. You are always welcome at the union hall.

Recall

From November until the end of December approximately 450 workers were laid off their jobs. There are at present some 300 men waiting to be recalled. The recall to work has been held up due to the cold weather. A break in the frigid temperatures will see more workers being called back to work.

Cold

A thermometer will be attached to a pole near the Main Gate which will serve as a guide to workers reporting for work these cold mornings. The company will post a notice advising all workers that if the thermometer registers below 5 degrees they are not to punch in for their work. Employees not living in the vicinity of Vickers may phone CL 7711 for the day's temperature.

Why the Need for a Marine Escort Service

This question is confronting thousands of Canadians. While the government has repeatedly refused to support a Canadian Merchant Marine fleet, they are spending millions of dollars on the construction of escort vessels, while there remains no merchant marine ships to protect.

This question was asked by Mr. G. Angus, of Montreal, president of the Association of Shipowners.

"Of what use is the construction of escort vessels, and other war service ships" said Mr. Angus "if there remains no merchant ships to protect" "Is this being done as a naval protection service for foreign fleets?" Mr. Angus continued by citing the fact that there are but 20 ships left of the Canadian Merchant Marine, the lowest number of vessels in 35 years. This situation is depriving merchantmen and shipbuilders of thousands of jobs.

Speaking of subsidies, Mr. Angus concluded by showing that in the last 60 years the Canadian Government has spent over \$138,000,000 in subsidizing European lines, while the Canadian shipbuilding industry has received but \$3,000,000 during the same period.